

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 723

Artikel: Vivre mieux
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 723 22 mars 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Iurg Barblan
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

723

Domaine public

Vivre mieux

En France, en Autriche, en République fédérale allemande, les syndicats revendiquent l'abaissement à 35 heures de la durée hebdomadaire du travail. En Suisse, où la durée moyenne est encore relativement élevée, l'Union syndicale, par voie d'initiative populaire, vise plus modestement la semaine de 40 heures.

L'objectif général est d'abord l'amélioration du sort des travailleurs. Le postulat: travailler moins, c'est vivre mieux. L'abaissement du temps de travail doit aussi contribuer à résoudre le problème de l'emploi dont on a pris conscience maintenant qu'il n'est pas conjoncturel.

Réduire la durée du travail pour créer des emplois, mieux répartir entre tous un travail qui se fait plus rare, sont des revendications qui relèvent du bon sens. Les mécanismes économiques sont malheureusement plus complexes: une diminution du temps de travail ne crée pas une augmentation proportionnelle de l'emploi.

Mais revenons à l'objectif premier. Un objectif, faut-il le rappeler, aussi vieux que l'humanité. Le travail est, étymologiquement, torture, l'asservissement à la nécessité. Dans la tradition biblique, conséquence du péché originel. Il faut donc minimiser cette contrainte.

Implicitement, la revendication de travailler moins est donc une reconnaissance de cette fatalité. Certes, les organisations syndicales cherchent à améliorer les conditions de travail, elles l'ont toujours fait; mais en seconde ligne, pour éliminer les abus, les situations les plus visiblement criantes. La réduction du temps de travail reste prioritaire, comme si, sur le front du labeur, la bataille était par définition perdue.

Côté patronal, on constate une fixation égale, mais inverse, sur ce thème. Résistance constante et

acharnée contre toute réduction du temps de travail. L'argument est économique: travailler moins conduit à la catastrophe. Les faits, jusqu'à présent, ont démenti le pronostic.

Si dans le travail à la chaîne, où la machine dicte son rythme à l'homme, le temps détermine en grande partie la production, dans les autres types de travail — le tertiaire, l'artisanat par exemple — cette relation n'est plus vérifiée: dans les bureaux, sur les chantiers, quelle est la proportion de temps mort? Dix, vingt, trente pour cent? Dans combien d'entreprises, l'employé tue-t-il le temps, tout comme le soldat tire son temps de service?

Si l'argument économique est fallacieux, celui du pouvoir — jamais revendiqué — est peut-être plus consistant. La durée du travail, comme contrôle du temps des salariés, sans rapport direct avec la quantité de travail effectuée. Le travail, discipline de vie, temps contraint, et non pas temps de production.

Double approche de la durée du travail: minimalisation d'une part, comme exigence de libération, maximalisation d'autre part, mais dans un rapport flou avec les exigences économiques. Double approche qui laisse de côté la qualité, la nature du travail.

Proposition: et si les syndicats mettaient aussi l'accent, la priorité même sur la qualité de l'emploi, sur l'organisation du travail? Travailler moins pour vivre mieux, mais aussi travailler mieux pour vivre mieux. En termes de productivité, le gain serait certainement impressionnant. Seul le pouvoir patronal en souffrirait. Mais comme les patrons ne visent que la rentabilité économique, la chose devrait être possible.

Difficulté: l'exigence des 40 heures est facile à exprimer et à faire comprendre; elle doit stimuler l'unité d'action. Organiser le travail de manière à ce qu'il ait un sens, un contenu positif, implique des revendications multiples, adéquates aux branches d'activité et à chaque entreprise. Diversifiées, à l'image de la réalité du travail.

J. D.